

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 27, Duerfstrooss à Mecher se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) située au n°27, Duerfstrooss, se trouve au sud-ouest du petit village de Mecher, une localité de type village-rue. La maison présente trois côtés libres et un quatrième côté adossé à une ferme (n°29). L'ensemble des deux propriétés est implanté perpendiculairement et en biais par rapport à la rue. Un bâtiment annexe (remise, garage, grange, étables) est situé au sud, en face de la maison. Ce grand immeuble apparaît pour la première fois au début des années 1950 sur des images aériennes et des cartes topographiques¹ et ne présente pas de valeur patrimoniale/architecturale.

La carte de Ferraris (1771-1778)² ne montre aucune construction à cet endroit du village, tandis que le premier plan cadastral de 1827³ en révèle la présence. À cette époque, l'immeuble de l'actuel n°27 faisait encore partie de l'ensemble de la ferme avoisinante. Vers 1847, il y a eu une division des biens⁴. La maison (actuel n°27) et l'annexe implantée en retour d'équerre sont détachées de la propriété et passent aux mains d'apparentés. Dans les années 1880-1890, cette famille émigre aux États-Unis et l'ensemble des immeubles retourne à la famille initiale. Ensuite, vers 1896, la maison (actuel n°27) passe de nouveau à de nouveaux propriétaires, tandis que l'annexe agricole reste avec l'ensemble de la ferme (actuel n°29).

L'inscription au-dessus de la porte d'entrée « 1848 » concorde donc avec l'enregistrement cadastral de 1847. Selon l'aspect extérieur de la maison, avec la taille et la forme des ouvertures, il semble que l'inscription soit la date de construction de la maison. Elle présente en effet des encadrements en pierre naturelle caractéristiques du milieu / seconde moitié du XIX^e siècle (PDR), et non, comme la maison avoisinante, typique du XVIII^e / début XIX^e siècle. En outre, la maison est plus basse que la maison adossée. Néanmoins, il est possible que les murs porteurs extérieurs (et intérieurs) soient partiellement plus anciens et remontent à la construction initiale⁵. En 1851⁶, la maison a été élargie dans la partie arrière et en 1866⁷, l'extension à droite, qui est encore présente aujourd'hui, a été ajoutée. Depuis, l'implantation du bâtiment n'a plus changé (AUT).

¹ Puisque que les enregistrements cadastraux ne montrent pas de traces pour pouvoir dater la construction, il est possible que le bâtiment soit plus ancien.

² Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, planche 220 Wiltz, 1771-1778.

³ Administration du cadastre et de la topographie, feuilles cadastrales historiques, Mecher C2, 1827 sqq.

⁴ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°37 de l'exercice de 1847 & tableaux indicatifs et matrices cadastrales des exercices de 1842, 1872 et 1905.

⁵ Les enregistrements cadastraux ne donnent pas d'informations quant à la question si en 1847/48 il y a eu seulement une transformation d'un immeuble existant ou une nouvelle construction. Seulement des analyses approfondies sur la substance bâtie pourraient répondre à cette question.

⁶ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°155 de l'exercice de 1851.

⁷ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°683 de l'exercice de 1866.

La façade principale avec l'entrée se trouve, contrairement à la maison voisine, au sud. Elle se divise en deux travées sur deux niveaux. Les encadrements sont, comme énoncé plus haut, en pierre naturelle, de forme rectangulaire, sobres, sans décorations, sauf un petit entablement au-dessus de l'entrée (AUT/PDR). La petite extension s'élève sur un niveau, surmontée par une toiture en appentis, et présente des ouvertures assez simples. La façade latérale présente une composition moins régulière ; quatre baies, de tailles différentes, aux encadrements en pierre naturelle. Les deux petites fenêtres dans le pignon sont en arc segmentaire et proviennent éventuellement de la construction initiale. La façade latérale se distingue en outre par une niche abritant un crucifix en schiste (TLP). La façade postérieure est divisée en deux travées, avec trois grandes fenêtres et une petite ouverture. Les encadrements sont identiques à ceux de la façade principale (AUT/PDR).

En ce qui concerne l'intérieur de la maison, aucune évaluation ne peut être faite jusqu'à présent, car une visite n'a pas été possible.

La maison, qui forme un ensemble visuel (et historique) avec la ferme avoisinante, est un témoin architectural de son époque de construction et un témoin de l'histoire et du développement de la localité.

Par son gabarit profond et imposant, la maison, ensemble avec la ferme adossée, marque en outre la physionomie du village. Ainsi, elle présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique, un intérêt public à être protégée.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 27, Duerfstrooss à Mecher (no cadastral 524/1909). 7 voix pour un classement, 1 voix contre une protection nationale et 3 abstentions.

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christine Muller, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 19 juin 2025